



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE WOMEN'S CUP

ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2020 le Championnat de France Women's Cup qui se déroulera sur quatre épreuves.

- 16 au 19 avril Le Mans (72) / 24H du Mans
- 8 et 10 mai Magny-Cours (58) / 12H de Magny-Cours
- 27 et 28 juin Anneau du Rhin (68)
- 9 et 10 octobre Le Vigeant (86)

Ces épreuves réservées aux concurrentes féminines sont organisées conformément au **Code Sportif, aux Règles Générales pour les épreuves vitesse de la FFM** et en fonction de ce Règlement Particulier.

ARTICLE 2 - MACHINES ADMISES

Les machines éligibles pour participer sont :

- a) Classe 600cc : jusqu'à 600cc (4 cylindres) et 675cc (3 cylindres).
- b) Classe 1000cc : - au-dessus de 601cc et jusqu'à 1200cc (4 cylindres)
- au-dessus de 676cc et jusqu'à 1200cc (3 cylindres)
- au-dessus de 750cc et jusqu'à 1200cc (bi cylindres)
- c) Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au Règlement Technique du Promo Découverte).

ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Pourront disputer **ce championnat** réservé aux concurrentes féminines, les pilotes de toute nationalité, détentrices d'une licence NCO délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours.

La participation **ponctuelle à ce championnat** pourra également se faire avec une licence « LJA 2 » de la FFM, disponible uniquement sur le site internet fédéral en suivant le lien ci-dessous au tarif de 115€:
<http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation délivrée par la FFM ne marqueront pas de points dans le cadre du Championnat de France. Les points seront ré attribués aux pilotes suivantes.

Il est demandé aux pilotes de justifier d'au moins un roulage ou stage sur circuit pour participer au Championnat de France Women's Cup.

3.1 – La pilote vainqueur en catégorie 1000cc, ne pourra participer aux épreuves du Championnat de France Women's Cup pour une durée de 5 ans.

3.2 - La pilote vainqueur en catégorie 600cc, pourra participer aux épreuves du Championnat de France Women's Cup la saison suivante, uniquement dans la catégorie supérieure, c'est-à-dire en 1000cc.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

1/ NOMBRE DE PILOTES ADMIS

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à :

- 44 pour le Mans
- 44 pour Magny-Cours
- 40 pour Anneau du Rhin
- 40 pour le Vigeant

2/ DEMANDES D'ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement est de :

- **190€** pour les engagements à l'année
- **210€** pour les engagements à l'épreuve

Ce tarif comprend :

- 1 laissez-passer pour le pilote et 3 pour les accompagnateurs.
- 1 pass véhicule de tourisme
- 1 pass véhicule type camionnette ou camping-car dans le Paddock réservé au CF Women's Cup

L'ensemble des engagements s'effectueront sur le site : <https://ffm.engage-sports.com/>

Dates d'ouvertures

☞ **Vendredi 10 janvier 2020 à 9h au mardi 11 février 2020 8h59** : Uniquement aux pilotes s'engageant sur l'intégralité du Championnat.

☞ **Mardi 11 février 2020 à 9h** : Ouvert à toutes.

En priorité, seront sélectionnées les pilotes s'étant engagées sur la totalité des épreuves dans l'ordre des dates d'inscriptions.

Dans la limite des places disponibles : les pilotes seront sélectionnées ensuite en fonction **de la date et l'heure d'inscription**.

Si les créneaux horaires disponibles pour la catégorie sont complets, les engagements qui continueraient à arriver seront mis en liste d'attente.

Les engagements seront payés par CB uniquement. La première épreuve étant prélevée immédiatement, les autres un mois avant chaque course.

Clôture des engagements

Les engagements seront clos impérativement 7 JOURS avant la date de chaque manifestation. Passé ce délai

et pour autant qu'il reste des places disponibles, les engagements ne pourront se faire que par le site Internet et

le paiement ne pourra alors être fait que par carte bancaire avec une majoration de 30€.

Forfaits

La pilote qui ne pourra se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement la FFM auprès d'Anne BOULLY par mail à : abouilly@ffmoto.com ou se déclarer forfait directement sur le site internet :

<https://ffm.engage-sports.com/>. Sur tout forfait un droit administratif de 70 € sera retenu, **et ce, quelle que soit la raison.**

La pilote devra fournir un certificat médical valable et détaillé suivant son forfait, **impérativement avant le début des vérifications administratives de l'épreuve.**

Aucun forfait ne sera pris en compte s'il intervient dans les 3 jours précédents la manifestation et aucun remboursement ne sera envisageable.

Toute pilote non inscrite à l'année, n'avertissant pas de son absence à l'épreuve à laquelle elle s'est engagée, se verra passer en dernière des listes d'attente pour les autres courses.

Toute pilote inscrite à l'année, n'avertissant pas de son absence à une épreuve ne sera en aucun cas remboursée de la course en question.

Impayés

En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé à la pilote qui disposera alors d'un délai de 7 jours

à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement carte bancaire via le site Internet, avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé (12€).

En l'absence de régularisation pendant ce délai, la pilote sera redevable à la FFM du droit d'engagement majoré des frais bancaires générés par l'impayé. Elle sera par ailleurs automatiquement désengagée de l'épreuve.

Une pilote ne pourra prendre le départ d'une course sans avoir réglé, au préalable, ses impayés des courses précédentes.

3/ EQUIPEMENT PILOTE

La pilote devra se présenter au contrôle technique muni de :

- sa combinaison de cuir 1 pièce ;
- ses gants en cuir en bon état;
- sa protection dorsale répondant à la norme EN 1621-2 ;
- son casque intégral non modulable à la norme ECE 22/05 ou aux normes FIM de moins de 5 ans.

ARTICLE 5 - DEROULEMENT DES EPREUVES

1/ VERIFICATIONS

Vérifications Administratives et Techniques:

Les dates et horaires des vérifications administratives et techniques seront mentionnés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.

2/ BRIEFING

Un briefing pour toutes les pilotes sera organisé par un Directeur de Course sur chaque épreuve et **la présence des pilotes est obligatoire.** Seules les pilotes **engagées** seront autorisées à participer au briefing (pas d'accompagnant, membre du team etc,...).

3/ HORAIRES

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque épreuve et devront répondre a *minima* au schéma de course suivant :

1 séance d'essais libres

1 séance d'essais chronométrés

1 course de 20min

Et ce, pour chaque pilote.

Les essais privés (hors essais libres et officiels gérés par l'organisateur de la manifestation) sont interdits la semaine précédant la course sur le circuit où la manifestation doit se dérouler.

4/ CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des machines se fera par un système de transpondeurs mis à disposition par le service chronométrage de la manifestation en échange d'une caution. Le transpondeur devra obligatoirement être fixé sur un support adapté vendu sur place si vous n'en possédez pas. Retour obligatoire du transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de la course. En cas de perte ou de non restitution du transpondeur, une amende forfaitaire de 200€ sera appliquée.

ARTICLE 6 - CLASSEMENTS

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage officiel.

Des coupes seront remises sur le podium **au cumul des résultats de toutes les courses du week end** aux trois premières classées des catégories suivantes :

- Classe 600cc
- Classe 1000cc

Un classement Rookie sera mis en place pour les pilotes participant pour la première année à ce championnat. La première pilote de chaque épreuve sera récompensée par une coupe.

Des dotations, lots, prix pourront être attribués pour des challenges de partenaires ou spécifiquement par l'organisation.

Dans chaque course et les classes suivantes : **Rookie**, 600cc et 1000cc, les pilotes se verront attribuer les points suivants:

1ère25 pts	6ème10 pts	11ème5 pts
2ème20 pts	7ème9 pts	12ème4 pts
3ème16 pts	8ème8 pts	13ème3 pts
4ème13 pts	9ème7 pts	14ème2 pts
5ème11 pts	10ème6 pts	15ème1 pt

Auxquels s'ajouteront :

- 3 points pour la pilote ayant réalisé le meilleur temps lors des essais chronos, 2 points pour la seconde et 1 point pour la troisième.
- 1 point pour la pilote ayant réalisé le meilleur temps au tour pendant la course.

Le classement final du Championnat de France Women's Cup sera obtenu en additionnant les résultats acquis sur la totalité des **courses disputées**. Les exæquos seront départagées en considération du nombre de places de 1^{ère}, 2^{ème}, etc. Si l'égalité subsiste, sera déclarée vainqueur la pilote ayant obtenu le meilleur résultat sur la dernière course.

➤ **Remise de prix**

La remise des prix du Championnat de France Women's Cup, se fera lors de la finale et sera composée d'un podium de la catégorie **Rookie**, **d'un podium pour la catégorie 600cc** et d'un podium de la catégorie 1000cc. Le titre de Championne de France 2020 **ne sera attribué que pour les catégories 600cc et 1000cc**.

ARTICLE 7 - OFFICIELS

Le Directeur de Course, le Directeur de Course Adjoint, Directeur de Course Stagiaire éventuel, les Commissaires Techniques et les Chronométreurs sont désignés par la FFM.

ARTICLE 8 - VISA/ASSURANCES

Les manifestations sont assurées conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société d'assurance couvrant celles-ci.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

Il est rappelé aux concurrentes que leur matériel est placé sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Elles doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est interdit aux concurrentes et autres utilisateurs du Paddock de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes...En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, de carburant, transvasement, n'est autorisé dans les stands et sur la piste.

ARTICLE 10 - REGLEMENT TECHNIQUE

Le Règlement Technique du Championnat de France Women's Cup est identique à celui du Promo Découverte (voir document ANNEXE), à l'exception de la partie concernant les pneumatiques, ces derniers étant laissés libres.

Les plaques de numéros seront blanches mat.